



Paris, le 12 NOV. 2010

**Direction générale  
pour la recherche  
et l'innovation**

**Service des entreprises,  
du transfert de technologie et de  
l'action régionale**

Département des  
politiques d'incitation à la  
R&D des entreprises

## DECISION D'AGREMENT

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

vu l'article 244 quater B II du Code général des impôts,

vu les articles 49 septies F à 49 septies N de l'annexe III du Code général des impôts,

décide d'accorder un agrément à l'organisme :

**RADAR COMMUNICATIONS  
SERVICES**

(siren : 391329802)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2010, 2011.**

Pour la ministre et par délégation  
Le chef du département des politiques  
d'incitation à la R&D des entreprises

Frédérique Sachwald